



Non, les ATSEM ne sont pas des KLEENEX !

Trop souvent, les ATSEM peuvent être déplacées d'une école à une autre sans qu'aucune véritable explication ne leur soit fournie. Encore une fois, deux ATSEM de l'école maternelle J Prévert vont être déplacées, en cours d'année.

Comment en est-on arrivé là ?

Ce qui n'aurait dû être qu'un problème lié à l'organisation du travail, comme on en connaît tous, a pris des proportions largement exagérées. En effet, depuis plusieurs années, deux enseignantes de l'école ne veulent plus travailler avec les ATSEM de leur classe, suite à des différents au travail. Après avoir subies insultes et humiliations multiples, les deux dernières ATSEM en poste sont accusées maintenant de vol et de racisme. Ces accusations sont graves et blessantes. Sans fondement, c'est de la calomnie qui demande réparation.

Rapidement, les enseignantes ont interdit au Atsem de rentrer dans la classe en leur disant qu'elles n'ont qu'à attendre dans le couloir, et privant au passage, les petits de 3 ans de la petite section de l'aide quotidienne d'un adulte... Pas d'ATSEM pour aider l'enseignante à s'occuper d'eux quand ils ont un coup de « blues », pour les aider à peindre ou à découper, les emmener aux toilettes, soigner les bobos, remettre de l'ordre dans la classe et la nettoyer...

En réponse, l'inspection académique, ne fait rien et la municipalité prend la décision de déplacer les 2 ATSEM pour « garantir leur sécurité » !

Les ATSEM le vivent comme une sanction, se sentent diminuées, traitées comme si ce qu'elles ont vécu depuis plus d'un an ne comptait pas, comme si leur avis ne valait rien.

Mais cette solution est aussi pleine d'incohérences.

Comment le danger qui menacerait les ATSEM ne menacerait pas les enfants ?

Les hiérarchies, l'éducation nationale comme la municipalité, sont restées longtemps passives et ont laissé dégénérer la situation. Ils veulent bien jouer « aux responsables » pour donner les ordres, ils sont moins rapides quand il s'agit de prendre leur responsabilité. Il a fallu que les ATSEM saisissent le CHSCT et portent plainte pour que ce problème sorte de l'école et que les responsables commencent à écouter. La municipalité soutient qu'elle n'a rien à leur reprocher et qu'elles sont « professionnelles », plusieurs ATSEM et enseignants ont d'ailleurs fait des témoignages dans ce sens. Mais ce sont tout de même les ATSEM qui sont « sanctionnées ».

Si déplacer les ATSEM leur a semblé la solution la plus simple, cela ne règle rien. Comment ces enseignantes vont-elles traiter les prochaines ATSEM ? Combien d'autres conflits éclateront demain ? Et si la municipalité ne remet pas de nouvelles ATSEM, ce sont les enfants qui seront encore en difficultés ! Et que fait l'inspection académique dans tout ça ?

Ce qui arrive aujourd'hui à deux de nos collègues, se reproduit trop souvent. Notre travail est utile, il ne peut pas compter pour rien !

Assemblée des ATSEM : JEUDI 8 NOVEMBRE à 13 H30

dans les locaux de l'UL CGT, 6 rue Parmentier

afin d'en discuter collectivement et de faire le point sur les conditions de travail qui se dégradent dans les écoles comme dans beaucoup de services de la ville.

Syndicats des territoriaux CGT & UGICT CGT de Bezons – hôtel de Ville 6 avenue G Péri 95870 BEZONS

Tel : 0106 42 61 15 19 mail : cgt.bezonsterritoriaux@laposte.net

blog : cgtbezons.over-blog.com – ne pas jeter sur la voie publique

PERSONNEL DU TEMPS DU MIDI

Comme l'année dernière, les agents qui travaillent sur le temps du midi, en contrat à durée déterminée, ont pris connaissance de la durée de leur contrat, au moment où celui-ci se termine. L'arrêté de leur affectation indique une période du 1er septembre au 22 décembre. Cette année, cela correspond à la période des fêtes de fin d'année, et alors que les agents de la ville illuminent les rues, la municipalité prend soin d'illuminer la vie de nos collègues en leur souhaitant « joyeuses fêtes » !

Comme l'année dernière, ils n'ont pas été prévenus en amont. Ils ne comprennent pas que leur contrat, déjà extrêmement précaires, ne continue pas jusqu'en juillet, comme cela était le cas depuis des années.

Comme l'année dernière, la municipalité sème le doute et l'inquiétude. Qui travaillera encore en Janvier ? Belle façon de passer les fêtes.

Comme l'année dernière, la municipalité continue à précariser ses agents et à ne pas les respecter.

Ces agents aiment faire ce travail utile à tous. Ils ne demandent pas la lune, ils ne demandent que la possibilité de continuer à le faire. C'est pourquoi il leur faut un contrat de travail qui leur permette d'aborder la vie sereinement sans se soucier du lendemain. Un contrat de travail qui reconnaisse à la fois leur utilité et leur compétences. Certains font ce travail depuis plusieurs années et ce serait le minimum d'être traité dignement.

Nous avons demandé à l'élu au personnel un rendez-vous rapidement pour discuter de ces contrats et trouver des solutions pour pérenniser ces emplois.

Comme l'année dernière, il faudra se mobiliser et se serrer les coudes pour que la municipalité entende le « ras le bol » du travail dans des conditions précaires.

Nous prévoyons une assemblée au mois de novembre pour en discuter et envisager les moyens de se défendre.

CE N'EST PAS LE TEMPS QUI MANQUE AUX « HORAIRES » POUR VOTER... C'EST LE DROIT !

Parce qu'ils ne travaillent que quelques heures par semaines pour la collectivité, l'État n'accorde pas le droit de voter ni de se présenter, aux élections professionnelles, à ces salariés. Pourtant, certains sont là depuis des années et ce serait la moindre des choses qu'ils puissent donner leur avis, comme les autres.

En tous cas, nous n'avons pas besoin d'autorisation pour partager avec eux nos préoccupations et relayer les leurs. Notre union, c'est notre force

CENTRE DE LOISIRS LE VIE N'EST TOUJOURS PAS ROSE

Les animateurs de CLM et CLP veillent sur leurs conditions de travail. La réforme de l'année dernière n'est pas satisfaisante et n'a pas amélioré leur travail et la qualité d'accueil des enfants.

Les taux d'encadrement ne sont pas respectés, ni sur les temps d'animation ni sur le temps du midi, quoi qu'en dise la Direction de l'Enfance.

Les heures supplémentaires sont récurrentes alors que de vraies embauches seraient bien préférables pour exercer le métier d'animation dans de bonnes conditions.

Mais bien sûr, la Mairie fait la sourde oreille et la bataille des chiffres entre la DEE et les agents, ressemble trop souvent à celle de la presse sur le nombre de manifestants lors des journées d'action !

Nous sommes sûr d'une chose : les enfants ne peuvent être bien que si les animateurs se sentent bien. Il est temps de trouver des solutions.